



Accident du travail reprise 10 ans après

Par **reINETTE_old**, le 27/09/2007 à 21:43

bonjour, rn rn voici mon probleme qui commence par un accident du trajet (travail) de juillet 1998 en Guadeloupe. 1ere observation a l'hôpital (chu pointe à Pitre) fracture du sacrum s'en suit rééducations "musclée" et exercices, qui n'ont fait qu'empirer l'état de mon dos par une hernie discale qui a été ignorée pendant 6 mois par **les** medecins de l'hôpital qui me suivaient. Suite aux douleurs intolérables journalières je decidaais d'aller voir un medecin "metropolitain" pour avoir un autre avis car je ne marchais plus de douleur. Celui ci fit dans l'urgence une demande d'hospitalisation et d'intervention a l'hôpital de la pitié Salpêtrière a Paris ou je me rendis a plus vite a mes frais mais avec accord de la sécurité sociale. rn operation en fevrier 99 avec operation d'une hernie discale R5S1 et la **ponction d'un kyste de Tarloff** [s]/[s] puis rééducation a la marche etc sur paris. Retour en guadeloupe toujours en AT suite rééducation gros probleme pour la marche enorme douleur au dos sciatique récurante, perte urinaire, dépression, prise de poids conséquente, rn retour a paris donc a la demande du meme medecin. Hospitalisation sans intervention 3 mois puis centre repos rééducation pendant 6 mois. (tous ces symptomes perdure a ce jour et aucune solution n'est trouvée). rn Retour en guadeloupe ou la rééducation se poursuit en plus de mon combat contre la sécurité sociale. Celle ci pendant 2 ans (1998-2000) ne m'a **RIEN** versé. il a fallu que je fasse faire un changement de caisse ainsi qu'un déménagement en metropole pour etre régularisé de 2 années de [s]surendettement[/s]. rn Ce qui me ramène au fait que j'habite donc en France pour raison de santé, financière et familiale (ma famille habite en france metropolitaine je n'ai personne aux antilles). rn Je vis donc actuellement en France metropolitaine et mon travail se trouve en Guadeloupe. En 9 ans ma vie a évolué je suis donc en couple en isere avec un enfant de 4ans scolarisé en france (grossesse très difficile de 5mois a 7mois en observation né prématuré 1kg700 a cause de mon etat de santé et mes traitements) et un compagnon travaillant ici. rn rn En aout dernier je me suis rendu comme chaque année voir le medecin conseil de la securité social, qui a décidé finalement une consolidation pour le 1er octobre 2007 (lundi qui vient). J'ai donc mis mon employeur au courant de la décision de la sécurité

sociale et m'a confirmé qu'il ne souhaitais pas me reprendre mais ne sachant pas par où commencer et surtout pour ne pas avoir de prime de licenciement a me donner il me "laisse faire".

Mon état de santé actuelle ne me permet de toute façon pas de reprendre cette activité (tout les médecins y compris celui de la sécurité sociale sont d'accord officieusement sur ce point).

Encore un point important, mon accident de travail est un accident de voiture causé par un tiers **responsable** mon assurance m'a fais passer je ne sais plus combien d'expertises et mon dossier a ce jour n'est toujours pas solutionné la dernière expertise ne donne:

- incapacité temporaire totale du 10/07/1998 au 11/07/2000
- incapacité temporaire partielle 50% du 12/07/2000 au 02/09/2003
- Stabilisation des blessures le 03/09/2003
- Incapacité Permanente partielle 20%
- Souffrances endurées, dans une échelle de 7: 3,5/7
- Préjudice esthétique, dans une échelle de 7: 1/7

Ma douleur a ce jour est dû au kyste qui a été ponctionné et qui a triplé depuis et d'une nouvelle hernie discale L5S1 mais que personne veux réopérer. Et j'avale actuellement un lourd traitement médicamenteux journalier en plus d'infiltrations assez régulières, de kinésithérapie et suivi d'un psychologue.

voilà donc mes questions:

- 1> Que dois je faire comme démarches et auprès de qui pour la reprise ou non de mon emploi ? sachant que le médecin du travail de mon entreprise en Guadeloupe ne peux pas déléguer ses fonctions à un autre médecin en France. Que je n'ai ni les moyens financiers ni physiques de me rendre en Guadeloupe d'ici à lundi.
- 2> Je vous rappelle que mon employeur ne souhaite pas mon retour mais ne veux pas me licencier de lui même par économie.
- 3> pensez vous que l'attente subie par la Secu est indemnisable (2 ans sans indemnités quelconques, je suis encore fiché à la banque de France à cause d'eux) si oui comment ou est trop tard ?
- 4> Est un délai normale d'indemnisation pour une assurance (encore en cours) et pensez vous que tout mes préjudices seront bien pris en compte ?
- 5> Si je ne suis pas réembauché quelles démarches dois-je faire ?

j'oublie certainement plein de choses mais je ne sais plus par quel bout prendre ma situation... si vous avez des réponses ou des questions n'hésitez pas merci d'avance

Celine